

Assainissement³

Le diagnostic de l'existant en matière de répartition des zones d'assainissement collectif et non collectif, a révélé un fonctionnement donnant globalement satisfaction sur l'ensemble de la commune. La réalisation de visites diagnostiques sur 25% des habitations enquêtées a confirmé cette information en ne révélant que peu de dysfonctionnements majeurs (nuisances à la salubrité publique et/ou à l'environnement) en matière d'assainissement autonome.

Ces zones pourraient par conséquent être conservées (sous réserve de réhabilitations) et nous avons avant tout, au cours de cette étude, cherché à nous focaliser d'une part sur les zones à urbaniser et d'autre part sur les zones déjà urbanisées dans lesquelles l'assainissement s'est avéré, après enquête, défaillant.

Zones à urbaniser (Durquier, Nord des Cabanes et Nord-est de la commune)

Il est possible de distinguer deux grandes unités :

* A l'Ouest du village (Durquier, Les Cabanes, Cabres Mortes), les conditions d'infiltration permettent la mise en place de la filière de référence, à savoir l'épuration des eaux par le sol (tranchées d'infiltration surdimensionnées / plateau d'épandage).

Exception : cinq parcelles (475, 476, 197, 198 et 199) se sont révélées techniquement inaptes à l'implantation d'un dispositif d'assainissement autonome. La présence proche d'un substratum compact ou des valeurs de perméabilités médiocres combinées à l'exutoire potentiel (rejet interdit dans le fossé départemental) imposent leur raccordement à un réseau d'assainissement collectif.

* Au Nord-est du village on s'inscrit au sein de terrains présentant une aptitude médiocre. La présence d'un substratum calcaire très proche de la surface, associé à des argiles de décalcification naturellement très peu perméables, conditionne la mise en place d'une filière drainée. Compte tenu de l'absence d'exutoire potentiel, cette zone, surplombant le village et par conséquent aisément raccordable au réseau d'assainissement collectif existant, sera préférentiellement classée en zone assainissement collectif.

³ Etude réalisée par A.B.E.Sol

Entre le quartier Dourquier et le village, nous avons montré une grande homogénéité des terrains et une aptitude à l'assainissement autonome (les valeurs de perméabilité étant toutefois un peu inférieures à 15 mm/h au niveau des Cabanes). Il paraît donc possible de conserver ce mode d'assainissement, efficace dans cette zone.

Zones déjà urbanisées

Au niveau du quartier Dourquier l'assainissement autonome est efficace, la filière tranchée filtrée (60 à 90 ml) étant parfaitement adaptée aux valeurs de perméabilité mesurée.

Loubian est en revanche soumis à une contrainte majeure, le substratum local (Taparas) généralement peu profond, parfaitement imperméable et dont la géométrie variable pose des problèmes de réalisation des dispositifs. Le système le mieux adapté sur ce secteur serait par conséquent un filtre à sable drainé. Exceptionnellement, et avec étude de sol à l'appui, l'installation de tranchées filtrantes peut s'avérer localement possible s'il est démontré que l'épaisseur de sable d'altération surplombant le taparas est supérieure à 1,50 m.

De manière générale, au regard de cette contrainte de substratum, il apparaîtrait plus juste de prévoir la collecte des effluents de ce quartier, suivant deux solutions :

- réhabilitation des systèmes existants par installation de filtres à sable drainés puis collectés (nécessite l'obtenir des servitudes de passage) en un unique réseau, avec rejet dans le ruisseau des Combes à l'aval (point de rejet situé à la distance minimale de 35 mètres de toute habitation),
- installation d'un réseau semi-collectif regroupant Loubian et/ou Loubian + Dourquier, au vu des répartitions de l'habitat et densité de population propices à ce type de projet.

A partir de cette dernière hypothèse, on peut penser à long terme étendre le réseau au quartier de Cabres Mortes, puisque ce dernier présente également une typologie de l'habitat plutôt apte à l'installation d'un réseau collectif et qu'il serait gravitairement possible de relier le village au ruisseau des Combes.

L'installation d'un réseau collectif au niveau de ce quartier permettrait en outre d'ouvrir 5 parcelles à l'urbanisation (475, 476, 197, 198 et 199 pour les raisons évoquées précédemment) et d'éviter d'importantes contraintes de réhabilitation pour 4 à 5 autres (2 dont la superficie disponible est insuffisante, 2 voire 3 où la mise en place d'une fosse d'accumulation).

Plusieurs alternatives sont donc possibles en matière d'assainissement dans la partie Ouest de la commune, et un bon compromis consisterait en mélange raisonné des différentes techniques :

- Assainissement non collectif,
- Assainissement semi-collectif à l'échelle de quartiers,
- Raccordement au réseau collectif.

Proposition de scénarii d'assainissement

Comparaison de 2 scénarios d'assainissement dans la zone où plusieurs modes d'assainissement sont envisageables :

- * Assainissement non collectif à l'Ouest (Loubian, Durquier, Les Cabanes, Cabres Mortes) avec résolution locale des problèmes majeurs rencontrés (colline Cabres Mortes, Loubian), assainissement collectif à l'Est ;
- * Assainissement collectif à l'Est + Assainissement collectif à l'Ouest avec reprise de l'ensemble des eaux usées au moyen d'un poste de relevage (possibilités d'extension de la station ? Création d'une nouvelle station, filière semi-collective par décanteur digesteur + filtre à sable ?).

Pour cette comparaison, il conviendra d'être particulièrement attentif aux secteurs présentant une ou plusieurs contraintes (Loubian, colline calcaire de Cabres Mortes). On pourra par exemple également évaluer le coût d'un petit collectif voué à la collecte des effluents de Loubian uniquement.

En conclusion

La mairie s'est orientée, pour des raisons économiques, vers l'option station de relevage au niveau de Cabres Mortes. L'emprise au sol d'un tel dispositif, une fois grillagé, est d'environ 10 m². Son emplacement idéal serait à l'intersection des Chemin des Combes et Impasse des Jardins puisqu'il permettrait dans un premier temps d'ouvrir à l'urbanisation 5 parcelles (et d'éviter certains problèmes de réhabilitation) puis, à long terme, de collecter l'ensemble du quartier de Cabres Mortes.

En effet, la station d'épuration actuelle possède une capacité de traitement d'environ 360 éq/hab. En comptant les 77 habitations déjà raccordées, auxquelles on ajoute les 20 prévisibles au Nord-est de la commune et en considérant 2.5

habitants par foyer, on atteint les 250 éq/hab environ. Une quarantaine d'habitations supplémentaires, situées à l'Ouest du village, pourrait donc à terme être raccordées au réseau existant via cette station, soit l'intégralité de Cabres Mortes.

Le mode d'assainissement au Sud-ouest de la commune reste inchangé.

Collecte des ordures ménagères

(Déchetterie du Pont des Charrettes – SICTOM Rue Paul Foussard à Uzès)

Le S.I.C.T.O.M.U. (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagers de la région d'Uzès) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de la commune.

Le ramassage des ordures ménagères est assuré 2 fois par semaine (le lundi matin et le jeudi matin)

Les déchets ménagers sont transportés et enfouis à la décharge des Lauzières à Nîmes.

La commune a disposé de façon stratégique des points d'apports volontaires. Ces derniers sont situés au cœur du village et aux abords du hameau situé en bordure de la R.D. n°125.

La collecte est assurée périodiquement.

3.1.2 - ANALYSE DU PAYSAGE

L'homme qui peu à peu a façonné les paysages en travaillant la terre a renforcé cet état en y introduisant ses constructions réalisées avec des matériaux locaux, qui de se fait, s'harmonisent parfaitement avec l'espace minéral environnant. Le climat, la nature des matériaux, les besoins fondamentaux ont conduit l'homme à modeler son cadre de vie, de travail, d'habitat, ... et de produire une architecture vernaculaire propre à chaque site. Elle nous semble aujourd'hui sans vie, car inoccupée. Les rideaux des fenêtres ne bougent plus, mais, ces constructions sont toujours pleines de poésie et d'humanité.

Cette phase des études préalables, analyse les éléments et les composantes particulières qui constituent et structurent le paysage du territoire de la commune de Saint-Victor des Oules.

Contexte géographique

L'analyse des composantes physiques et morphologiques du territoire de la commune permet de comprendre les éléments caractéristiques du contexte géographique du paysage.

Unités paysagères

L'analyse des différentes perceptions visuelles ainsi que celle des occupations naturelles, agricoles et urbaines exposent les dominantes et qualités paysagères des unités qui composent et structurent le paysage de la commune.

Agglomération

L'analyse des différents espaces urbanisés, de leur valeur historique et esthétique, révèle les qualités des éléments paysagers qui composent le patrimoine urbain du village.

Topographie

Le département du Gard peut être découpé en trois grands niveaux géographiques. Il s'agit des hautes terres cristallines des Cévennes, des bas plateaux calcaires des garrigues et de l'Uzègeois et de la plaine alluviale de la Petite Camargue et des étangs. Au niveau du territoire communal de Saint-Victor des Oules, nous nous trouvons indéniablement dans la région naturelle des plateaux calcaires des garrigues et de l'Uzègeois.

La commune a un relief propre aux garrigues d'Uzège. Son plateau relativement plat est entaillé de combes. Le point le plus haut se trouve au Nord de la carrière, en limite communale, à la côte altimétrique de 268 mètres. A l'inverse, nous croisons le point le plus bas, à la pointe Sud-ouest de la commune, soit 35 mètres au dessus du niveau de la mer.

D'autre part, nous trouverons le centre ancien du village à une altitude de l'ordre de 200 mètres de moyenne et le hameau "Mas de Nivard" à moins de 120 mètres. Les accès sont sinueux en raison d'une voirie en adéquation avec le relief. Au environ de 130 mètres, nous trouvons les zones alluviales des ruisseaux.

Géologie et sous-sol

La commune de Saint-Victor des Oules a sur son territoire, une carrière à ciel ouvert de quartz au lieu dit "Les Terriers", autorisée à l'exploitation par arrêté préfectoral depuis le 27 juillet 1989, cette autorisation arrive à échéance le 27 juillet 2004. Une nouvelle autorisation d'exploitation de carrière pourrait être sollicitée pour l'exploitation du sable siliceux restant sur les terrains.

Dans le cadre du porter à connaissance, la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), nous informe qu'il existe aussi sur le territoire de la commune :

- d'anciennes carrières à ciel ouvert susceptibles de comporter un sol instable,
- de nombreuses carrières exploitées dans le passé, par travaux souterrains.

Il convient qu'à défaut de l'interdiction totale de construire souhaitable, toute édification et tout affouillement notable soient assortis de l'avis d'un homme de l'art afin, d'une part, que les travaux envisagés puissent être effectués sans risque et, d'autre part, que la pérennité des ouvrages dont la réalisation est envisagée soit assurée.

Le même homme de l'art pourra attester de leur bonne réalisation lors de la déclaration d'achèvement des travaux.

Climatologie

La commune de Saint-Victor des Oules appartient au climat méditerranéen, composé d'hivers généralement doux, d'étés secs et chauds avec des périodes de saisons intermédiaires arrosées.

* Températures

Les températures moyennes annuelles élevées sont comprises entre 13,5 et 14,5°C ; elle témoignent d'un climat assez doux, avec des minima hivernaux supérieurs à 5°C ; les épisodes de froid vif, de neige (3 jours par an) et de brouillard givrant restent exceptionnels, les températures minimales enregistrées depuis 1946 sont de l'ordre de -14°C.

Les jours où les températures dépassent certains seuils caractéristiques (en moyenne annuelle) sont indiqués dans le tableau ci-après :

Températures	< 0°C (gelée)	< -5°C (forte gelée)
jours par an	21	
période	de novembre à avril	de décembre à février

* Ensoleillement

La commune de Saint-Victor des Oules bénéficie d'une orientation générale Sud et Ouest bien exposée ; la durée moyenne de l'insolation est d'environ 2.600 heures par an, et favorise l'évaporation comprise entre 1.000 et 1.200 mm sur l'année.

* Pluviométrie

Les précipitations sont le plus souvent intenses et brèves, et de nature orageuse ; les moyennes annuelles sont de 760 mm à Nîmes et 807 mm à Uzès, entre 1991 et 2000. Une analyse sur les trente dernières années fait cependant apparaître des irrégularités très marquées dans le temps :

Précipitations	maximum	minimum
Nîmes	1 192 mm (1972)	444 mm (1989)
Remoulins	1 100 mm (1972)	395 mm (1989)

* Vents

La commune est soumise à deux familles de vents contraires ; les vents dominants continentaux (Mistral et Tramontane) et les vents marins (vents d'Ouest et vents d'Est).

Le Mistral

C'est le vent continental dominant orienté de Nord / Nord-est, il souffle par rafales, pendant plusieurs jours consécutifs et par périodes irrégulières ; il a une nette influence sur les températures, il provoque un refroidissement très sensible en toutes saisons, freine la hausse diurne des températures, maintient la sécheresse de l'atmosphère et, en hiver, où se situe sa plus grande fréquence (décembre), il évite souvent le gel en détruisant les effets du rayonnement nocturne.

La Tramontane

C'est un vent orienté Nord-ouest, qui souffle en alternance avec le Mistral. Il est fréquent aux changements de saisons et succède aux vents de secteur Sud / Sud-est ; son influence est néanmoins modérée dans le creux des vallons.

Les vents marins

Le vent d'Ouest, à caractère océanique, tempère les extrêmes thermiques, il est peu fréquent et atténué. Il se manifeste surtout au printemps où il est générateur de pluie.

Les vents d'Est sévissent surtout en hiver et au printemps, en amenant une pluie régulière. Une brise marine arrive à tempérer les fortes chaleurs en saison estivale. Cependant, l'éloignement de la mer, les premiers reliefs des plateaux de garrigues en atténuent les effets bienfaiteurs.

Hydrologie

Le réseau hydrographique du territoire élargi de la commune est abondant, particulièrement le long des bassins de l'Alzon et du Gardon. Nous notons que la première rivière rejoint la seconde au niveau du village de Collias, ensuite le Gard (autre nom du Gardon) poursuit son trajet jusqu'au fleuve Rhône, à proximité du village de Comps.

Le réseau est constitué de valats qui convergent, de l'Est vers l'Ouest, en plusieurs ruisseaux. Ils se transforment ensuite en ruisseaux moins dissipés dans le vallon avant d'alimenter la rivière de l'Alzon ou la rivière du Gardon (ou Le Gard) en amont du Pont-du-Gard.

Le territoire communal est traversé par le ruisseau des Combes (2,4 km²), affluent de l'Alzon en rive gauche et par de nombreux petits valats (<1 km²).

L'agglomération ne semble pas a priori concernée par un risque d'inondation (Dossier Départemental des Risques Majeurs publié en 1995). Toutefois, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu à deux reprises, par arrêtés interministériels du 15 juillet 1998 et du 19 septembre 2002 pour les épisodes pluvieux du 27 au 28 mai 1998 et du 9 septembre 2002.

En l'absence de Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) d'inondation approuvé, les délimitations des zones inondables sont susceptibles d'être précisées dans le cadre d'une procédure d'extension du P.P.R. inondation "Alzon - Seynes" qui a été prescrit sur la commune par arrêté préfectoral le 17 septembre 2002.

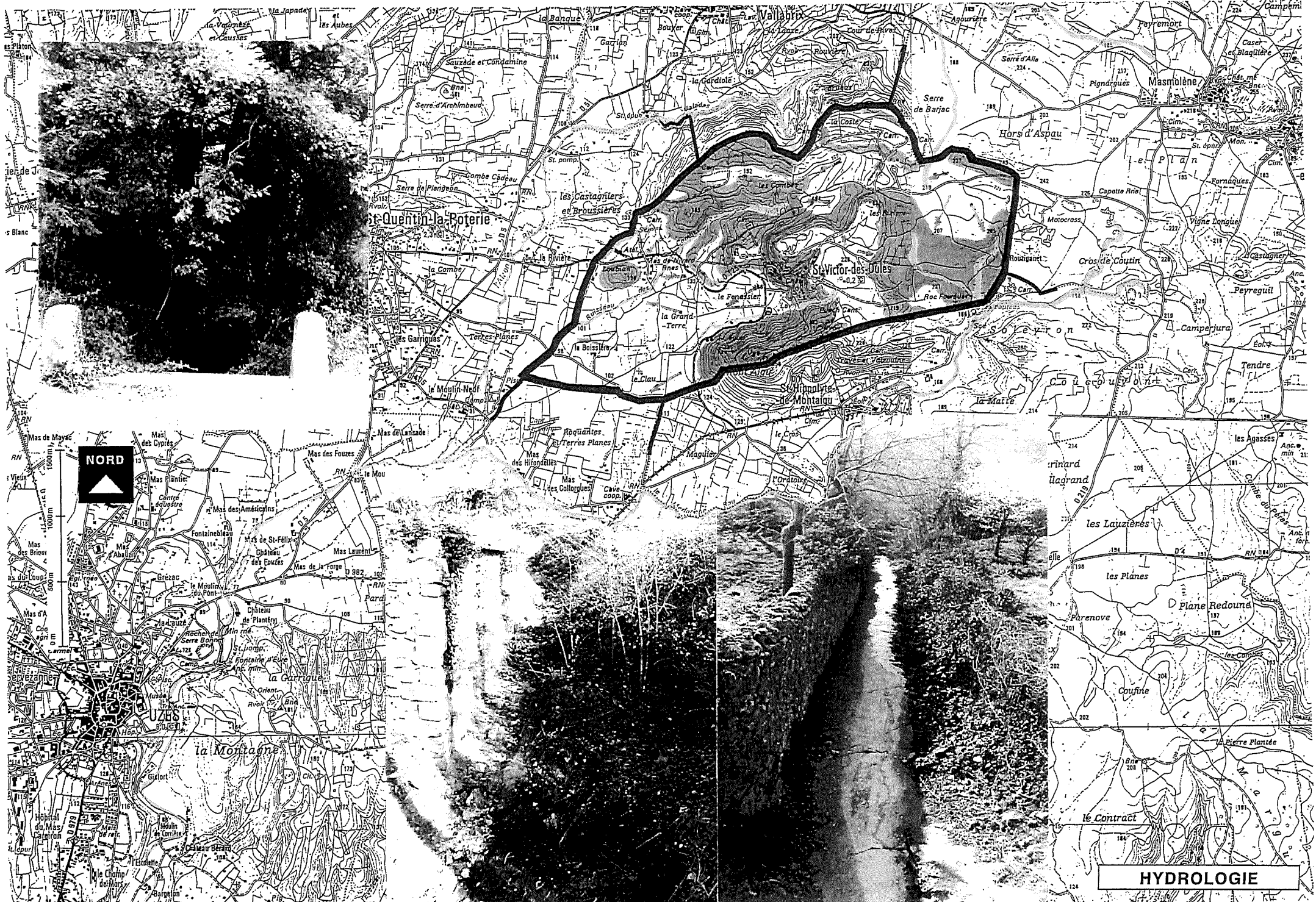
D'autre part, Monsieur le Préfet du Gard, dans le cadre du Porté à Connaissance, nous invite à titre préventif, pour informer la population sur les risques d'inondation potentiel et pour préserver les champs naturels d'écoulement et d'expansion des crues, d'interdire les constructions nouvelles de toute nature, les remblais ainsi que les clôtures en dur (à travers le règlement et/ou les plans) dans les emprises suivantes :

- 10 mètres de larges de part et d'autre des berges pour le ruisseau des Combes,
- 5 mètres de larges de part et d'autre des berges pour les autres ruisseaux et fossés.

Ces emprises devront être tracées dans les plans de zonages de la carte communale.

De plus, Monsieur le Préfet du Gard rappelle, qu'il conviendra aussi :

- de veiller à ce que l'écoulement hydraulique de l'ensemble des ruisseaux, valats et fossés drainent le territoire communal soient maintenus en bon état par un entretien régulier des berges, qui incombe réglementairement aux propriétaires riverains,
- d'interdire toute mise en souterrain, remblaiement ou obstruction de ces exutoires quelles que soient leurs dimensions,
- de restreindre au seul strict nécessaire tout busage partiel qui devra être dimensionné de telle façon à ne pas créer ou aggraver le risque d'inondation pour un événement rare.



HYDROLOGIE

Typologie des espaces

La région des garrigues⁴ a été découpée et organisée depuis le Néolithique. Cette évolution au grès de l'exploitation des diverses civilisations, se traduit par une profonde modification du paysage. L'arrivée des romains participa profondément à cette évolution. La culture occupe les plaines et les bassins tandis que collines et plateaux rocaillieux sont laissés au parcours. Ce découpage classique utilisé par les romains, fait émerger trois espaces morphologiques et végétales.

- Le premier est la forêt ou Silva, nous la rencontrons généralement sur les massifs et les plateaux.
- Le second est le parcours ou Saltus, il est localisé surtout sur les plateaux. Sa physionomie est celle d'un milieu ouvert et lumineux, où la végétation reste d'une taille relativement modeste.
- Le dernier est le champs cultivé ou l'Ager, il est dans sa grande majorité situé dans les vallées et les bassins.

Sur le territoire de la commune de Saint - Victor des Oules, nous rencontrons particulièrement la silva et l'ager, par contre la saltus a tendance à disparaître pour peut être redevenir bois. Effectivement, l'activité pastorale domina pendant plus de deux mille ans, les revenus du troupeau ont été le pivot de l'économie des communautés villageoises (le fumier, la laine, les peaux, la viande et le lait). Mais, à partir du XIX^{ème} siècle, ce genre de vie va péricliter, au profit de la vigne, jusqu'à pratiquement disparaître dans la première moitié du XX^{ème} siècle. C'est la vigne qui va enrichir maintenant avec la mise en place de la monoculture intensive.

Aujourd'hui les dominantes paysagères que nous pouvons remarquer vont dans le prolongement de l'histoire. Avec malheureusement une pratique moindre de la garrigue. Cette espace, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, est le fruit du façonnage de l'homme. Il ne l'utilise généralement plus que pour son loisir, promenade, marche, vélo tous terrains, chasse, cueillette, et de moins en moins pour la récolte de produits forestiers.

La composition que nous trouvons est découpé en deux entités paysagères, le plateau qui occupe les trois quarts du territoire et le vallon. Ensuite nous trouvons également une bande tampon et la carrière au caractère anachronique.

⁴ D'après Frank R. Hamlin et Louis Alibert "garrigue" dérive de l'Occitan "garriga" signifiant "garrigue, lande où pousse le Chêne Kermès" dérivé d'un nom pré - indo - européen de cet arbuste. Ce mot possède une racine prélatine CAL (variante GAR, CAL) signifiant "pierre", "rocher".

* Le plateau

Au Nord et à l'Est de la commune, s'étend le plateau du massif des "garrigues d'Uzège", principalement recouvert d'une végétation buissonneuse et arborescente. Nous y trouvons principalement, au Nord des bois de grands pins, le reste de la garrigue est dominée par les pins d'Alep et des taillis de chênes verts. Ces derniers étaient utilisés, notamment comme bois de boulange. Les rameaux de chêne encore verts étaient pressés en fagots.

Mais également nous rencontrons l'arbousier, le buis, le genévrier, la bruyère, l'euphorbe, ... et bien sur les plantes aromatiques et embaumantes de la garrigue, comme le thym, aspic, la sarriette, le romarin, le lentisque, la sabine, ... et la menthe.

Les accès depuis le vallon n'est pas toujours du plus facile. Car la garrigue se mérite. Le promeneur doit utiliser les chemins recouverts de blocs de calcaire, et endurer la déclivité du terrain. Mais grâce à cet effort, il pourra découvrir de beaux panoramas. Ensuite, abandonnant sa position belvédère, le couvert végétal devient oppressant. Il nous domine ou nous égale. On éprouve le sentiment de s'y perdre et de ne rien contrôler. L'espace est hostile, nous hésitons à quitter les chemins pour affronter cette végétation sec, urticante et dense, qui nous attire par son odeur.

Le centre historique du village se dissimule au limite du plateau en se protégeant des vents dominants. Il est orienté Sud-ouest.

* Le vallon

Le vallon recouvre tout le quart Sud-ouest de la commune. C'est dans cette partie du territoire que l'homme a installé ses voies de communication, comme les routes départementales. Nous y trouvons aussi des villages (Saint - Quentin la Poterie, Saint - Siffret, Montaren et Saint - Médiars, ...) et la ville d'Uzès. Autour de Nîmes, ces bassins et vallées constituent le pôle riche où se condensent les centres d'activités diverses, moteurs de l'économie de cette région.

Cette espace est organisé et maîtrisé. Nous remarquons principalement le développement des espaces cultivés. Il forme l'image d'une plaine riche et variée. Les vignes, les vergers et les différentes cultures y abondent. La vue est dégagée, la luminosité y est forte et le moindre élément vertical prend tout de suite de l'importance (haies, alignements de platanes et arbre isolé, bâtis agricoles, capitelle, éléments d'infrastructures, ...). Dans ce paysage, les perceptions sont très dynamiques et souvent panoramiques.

* La bande intermédiaire et carrière

Cette espace étroit, conjugue un léger relief et une pratique épisodique en terrasses. En plus des haies qui l'imites des terres agricoles, nous trouvons également des reliquats de bois (chênes verts, pins d'Alep, ...), des ensembles végétaux d'arbres à feuilles caducs (chênes, ...), ... et des terres en friche où domine l'herbe folle et les ronces. Cette bande est également le lieu de passage de la route départementale.

Nous trouvons également au Nord une carrière exploitée. Nous sommes en présence d'un paysage minéral, où l'ocre rougeoyant domine.



TYPOLOGIE DES ESPACES